

**Département des Pyrénées-Orientales**  
**Arrondissement de Prades**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil**  
**de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes**  
**Séance du Lundi 3 Septembre 2018**

**Membres en exercice : 36**

**Membres ayant pris part à la délibération (28) :** Jean Louis DEMELIN, Antoine TAHOSES, Daniel GOMES, Philippe LOOS, Jean Louis LACUBE, Jean Pierre ABEL, Jean Pierre ASTRUCH, Michel SANTANACH, Daniel MARIN, Yves DOURLIACH, Frédéric BES, Stephanie PRUDENTOS, Jean Luc CARRERE, Carole BRETON, Jean Louis SARDA, Michel BATLLO, Pierre BATAILLE, Joëlle CORDELETTE, Jean Luc MOLINIER, Jacky COLL, Michel POUDADE, Michel GARCIA, Stéphane GAUMOND, Katell MATET (procuration à Jean Luc Carrere), Françoise MARTIN (procuration à Jean Pierre Abel), Georges VICENS (procuration à Antoine Tahoces), Lilian OLIVE (procuration à Michel Poudade), Pascal TISSANDIER (procuration à Carole Breton)

**Présents n'ayant pas pris part à la délibération :** Mathieu Altadill, Francis VIDAL, Henri PALAU

**Date de convocation :** 23 août 2018

**Secrétaire de séance :** Michel Garcia

**Objet : Prêt Dameuse SIECA Cambre d'Aze**

Le Lundi 3 septembre 2018 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que la Communauté de communes est dotée de 3 dameuses. Il informe qu'une dameuse neuve vient d'être achetée (Prinoth) pour remplacer la dameuse Prinoth 2.80m de 2002.

Ainsi cette dameuse 2.80 ne sera plus utilisée par la Communauté de communes sauf imprévus.

Le Président explique que le SIECA du Cambre d'Aze est intéressé par cette dameuse pour réaliser des sentiers piétons et damer des pistes de liaison en son cœur de station (pas de ski de fond)

Le Président explique qu'au lieu que la dameuse reste sans activité dans un garage et se détériore, autant qu'elle puisse servir pour une station et donc pour le territoire.

Ainsi le président propose de prêter gratuitement la dameuse au SIECA du Cambre d'Aze aux conditions suivantes :

- dameuse assurée par le SIECA du Cambre d'Aze
- frais de maintenance à la charge du SIECA
- combustible, huile, ... à la charge du SIECA
- dans le cas d'un imprévu (panne d'une dameuse de la Communauté de communes, traçage particulier pour une course), la Communauté de communes, en coordination avec le SIECA, pourra utiliser la dameuse

**OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE DECIDE A L'UNANIMITE :**

- De valider le prêt gratuit de la dameuse prinoth 2.80 au SIECA du Cambre d'Aze
- D'autoriser le Président à signer toute convention en ce sens

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 3 septembre 2018

Envoyé le 03-09-2018 à la Préfecture

Accusé de réception le 04-09-2018

Jean Louis DEMELIN  
Président

